

« envoi ; allez, instruisez toutes les nations, » il donnait à l'épiscopat ses pouvoirs et sa mission ; il faisait de tous les évêques et de tous les prêtres choisis et ordonnés par eux les continuateurs de son œuvre, de ses travaux et de ses enseignements. En un mot, il créait, dans son Eglise, des attributions et des droits différents ; il, en partageait les membres en deux classes parfaitement distinctes : celle des clercs et celle des laïques, division répondant aux deux éléments de tout corps social : l'autorité et la multitude, les gouvernants et les gouvernés. »

Ces principes fondamentaux, qui ne peuvent être renversés sans entraîner avec eux la confusion et la ruine du gouvernement de l'Eglise, une autorité supérieure à celle de l'épiscopat, l'autorité de N. S. P. le Pape Léon XIII, les a maintes fois rappelés et inculqués dans de solennels documents adressés au nonce de Paris, et plus tard, aux évêques belges, à quelques évêques italiens, enfin dans les deux encycliques aux évêques de France et d'Espagne. Dans une lettre à Mgr l'archevêque de Tours, le 7 décembre 1891, au sujet du journalisme catholique, le même Souverain Pontife, a écrit ces lignes admirables, qui résument les enseignements de l'Eglise sur cette question, l'une des plus graves de notre époque :

« Le divin édifice qui est l'Eglise s'appuie véritablement, comme un fondement manifeste à tous, d'abord sur Pierre et ses successeurs, et ensuite sur les apôtres et leurs successeurs, les évêques. Les écouter ou les mépriser, c'est écouter ou mépriser Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même. Les évêques forment la partie la plus auguste de l'Eglise, celle qui instruit et gouverne, de droit divin, les hommes ; aussi quiconque leur résiste et refuse opiniâtrement d'obéir à leur parole s'écarte de l'Eglise (Matth. XVIII, 17). Mais l'obéissance ne doit point se renfermer dans les limites des matières qui touchent la foi : son domaine est beaucoup plus vaste ; il s'étend à toutes les choses qu'embrasse le pouvoir épiscopal. Pour le peuple chrétien, les évêques ne sont pas seulement des maîtres dans la foi, ils sont aussi placés à sa tête pour régir et gouverner, responsables du salut des hommes que Dieu leur a confiés et dont un jour ils devront lui rendre compte. C'est pour cela que l'apôtre saint Paul adresse aux chrétiens cette exhortation : *« Obéissez à ceux qui sont à votre tête et soyez-leur soumis ; car ils veillent sur vous et doivent rendre compte de vos âmes. »* (Hebr. XIII, 17). »

« Il est, en effet, constant et manifeste qu'il y a dans l'Eglise deux ordres bien distincts par leur nature : les pasteurs et le troupeau, c'est-à-dire les chefs et le peuple. Le premier ordre a pour fonction d'enseigner, de gouverner, de diriger les hommes dans la vie, d'imposer des règles ; l'autre a pour devoir d'être soumis au premier, de lui obéir, d'exécuter ses ordres et de lui rendre honneur. Que si les subordonnés usurpent le rôle du supérieur, c'est de leur part, non seulement faire un acte d'injurieuse témérité, mais encore c'est bouleverser, autant qu'il est en eux, l'ordre si sagement établi par la Providence du divin fondateur de l'Eglise. »